

DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/07

**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 9 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 19 ; Nombre de votants : 21

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE – Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT – Mme BRAZZALOTTTO - Mme MESSERLI-CIPRES - M. GEYRES - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - M. ANTONELLO - Mme MASSAROTTO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme KLUCZYNSKI à Mme BRANA - M. CAUQUIL à M. CAVALIERE.

Absents excusés : Mme COUDERC - M. CHAULET.

**Objet : Amélioration du système de vidéoprotection.**

La commune de Vic-Fezensac dispose d'un système de vidéoprotection de la ville (depuis 2016). Il est particulièrement utilisé lors des festivités de Pentecôte ainsi que pour le festival Tempo Latino, le dernier week-end de juillet. Il est ponctuellement mobilisé a posteriori lors des enquêtes de gendarmerie. La municipalité souhaite ajouter 3 caméras au dispositif existant, plus modernes, sur de nouveaux emplacements.

L'objectif est d'améliorer encore davantage la surveillance lors des festivités mais également de renforcer les moyens à disposition des forces de l'ordre pour permettre de sécuriser la ville tout le long de l'année.

Après 8 ans d'exploitation, la municipalité souhaitait réévaluer son dispositif. Madame Guerin Sylvie, référente sûreté du groupement de gendarmerie départementale du Gers, a rédigé un avenant à l'audit de vidéoprotection de la ville.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est le suivant :

Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	37 824,83 €	État (40 %)	15 129,93 €
		Autofinancement (60 %)	22 694,90 €
TOTAL	37 824,83 €	TOTAL	37 824,83 €

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

ID : 032-213204621-20250116-DCM2025\_07-DE

S<sup>2</sup>LO

Le coût de l'opération à financer est chiffré à 37 824,83 € HT. Elle serait autofinancée à hauteur de 22 694,90 € HT (60%). La commune sollicite une aide DETR à hauteur de 15 129,93 € (40%).

**Après en avoir délibéré, à la majorité de 16 voix pour et 5 abstentions, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :**

- à solliciter la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR et/ou du FIPD,
- à signer tout document utile à la demande de subvention,
- à engager ces travaux après notification des subventions attribuées.

Publié le  
En Préfecture le

Le 27 janvier 2025

Pour extrait certifié conforme,

Madame le Maire,  
Barbara NETO

